



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le mercredi 11 mars Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35
Nombre de présents : 24

Nuls – Blancs – Abstention : 0
Exprimés : Pour 24 – Contre 0

Présents : Mesdames BURNOUF Elisabeth, DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER, Carole CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, LEBARON Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, DUCHEMIN Maurice, BOURDON Cyril.

Excusés : Madame GOSELIN-FLEURY Geneviève, et Messieurs HAMELIN Jacques, PILLET Patrice, LAMORT Philippe, MABIRE Edouard, LERENDU Patrick, BAUDIN Philippe, CATHERINE Arnaud, LAFOSSE Michel, COQUELIN Jacques, MARGUERITTE David.

Réf - n° B25_2020

OBJET : OPAH et OPAH de Renouveau urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires

Exposé

Contexte

Par délibération n°2018-072 adoptée lors de la séance du conseil du 28 mai 2018, le conseil d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, «l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat». A ce titre, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau urbain (OPAH RU) mises en place depuis le 03 octobre 2016 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont donc concernées.

Ces dispositifs permettent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

En complément de ces subventions, des aides complémentaires leur sont proposées par la Communauté d'agglomération du Cotentin conformément aux conditions d'éligibilité et des modalités de calcul définies par une délibération cadre du 27 septembre 2018. Dans ce contexte, les propriétaires figurant dans la liste jointe en annexe, sont éligibles à ce dispositif d'aides complémentaires.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°2018-181 du 27 septembre 2018 relative au dispositif d'aides complémentaires de l'OPAH et l'OPAH de renouvellement urbain 2016/2021 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 5,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Attribue** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la présente décision et en autoriser le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **Dit** que les crédits afférents, d'un montant total de 8661 euros, sont inscrits au compte 20422, ldc 75543,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe : Liste des propriétaires éligibles



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le 20/03/20 SLO

ID : 050-200067205-20200311-B25_2020-AR

**Annexe à la décision de bureau du 11 mars 2020 - OPAH et OPAH de Renouvellement
urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires**

Logement situé sur le secteur de l'OPAH				
Identité du bénéficiaire	Qualité du bénéficiaire	Adresse du logement réhabilité	Nature de l'aide	Montant de l'aide
Emilie GEROUARD	Propriétaire occupant	15 cité Les castors Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Josiane MAUGER	Propriét+500aire occupant	5, rue Guerry Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	282 euros
Elodie JOURDREN	Propriétaire occupant	44, rue du docteur Schweitzer 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Franck MARIE	Propriétaire occupant	129, rue de la Corderie Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	378 euros
Noëlle LAVALLEE	Propriétaire occupant	91 rue des Iris Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	250 euros
Nicolas DOUENNE	Propriétaire occupant	13 rue Felix Buhot Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	189 euros
Wilfried DUMOND	Propriétaire occupant	8, rue Edouard Branly Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	459 euros
Jim BERNARD	Propriétaire occupant	34, rue Grande Vallée Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 10 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	2821 euros

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le 20/03/20 SLO

ID : 050-200067205-20200311-B25_2020-AR

Jim BERNARD	Propriétaire occupant	34, rue Grande Vallée Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Thierry BIHEL	Propriétaire occupant	48, boulevard de l'Atlantique Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Thomas SPAGNOL	Propriétaire occupant	20, rue Hippolyte de Tocqueville Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	411 euros
Xavier BARY	Propriétaire occupant	1, rue Claude Debussy Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Yvonne LEBREDONCHEL	Propriétaire occupant	10, rue Jean François Millet Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	158 euros
Martine PASQUIER	Propriétaire occupant	128, rue Sadi Carnot Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	213 euros
Pascal ROCHER	Propriétaire occupant	7, rue Gustave Féron Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Adrien THOMINE	Propriétaire occupant	25, rue de la Ruche La Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros